
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

27 NOVEMBRE 2007

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE TITRE IV DU DÉCRET DU 27 FÉVRIER 2003 SUR LA
RADIODIFFUSION ET LES TITRES IER ET II DU DÉCRET DU 17 DÉCEMBRE 2003
RELATIF À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL ET PORTANT DES
DISPOSITIONS DIVERSES(1)

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

(1) Voir Doc. n°477 (2007-2008) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par M. Laurent Devin, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, M. Marcel Cheron et M. Richard Miller | 3 |
|---|---|---|

1 Amendement n°1 déposé par M. Laurent Devin, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, M. Marcel Cheron et M. Richard Miller

Article 1, alinéa 4

A l'article 1er, alinéa 4, 1^{ère} ligne remplacer les mots la mission visée» par les mots missions visées» et à la 5^{ème} ligne remplacer les mots l'objectif visé au 3^o» par les mots suivants : objectifs fixes».

Justification

Dans la mesure où il a été mis l'accent sur le double objectif de fédérer les télévisions locales et de développer des synergies, il convient d'adapter l'alinéa en conséquence.